



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1395

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Nanoptex - Convention financière 2010-2011 avec l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH)

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

**Rapporteur** : Monsieur Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

## **Séance publique du 22 mars 2010**

### **Délibération n° 2010-1395**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Soutien au projet de recherche et de développement Nanoptex - Convention financière 2010-2011 avec l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3661 en date du 10 octobre 2006, la Communauté urbaine de Lyon a décidé de soutenir le projet Nanoptex pour un montant de 59 874 € attribué à l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH) dans le cadre des projets de recherche et de développement (R&D) du pôle de compétitivité Techtera retenu par l'Etat. Une convention-cadre et une convention d'application financière ont ainsi été signées pour la période 2006-2009 pour la mise en œuvre du programme.

#### *Rappel et enjeux du projet Nanoptex*

Dans un contexte de concurrence internationale fort sur les produits banalisés, les industries du textile et du papier cherchent à innover afin d'accroître leurs parts de marché. Le fort développement des nanotechnologies a conduit à l'émergence de nouveaux types de matériaux aux propriétés inédites, les nanoparticules. Les applications potentielles de ces nouveaux matériaux sont variées mais n'ont pas débouché jusqu'à maintenant sur un niveau industriel.

L'enjeu technico-économique du projet Nanoptex est d'apporter aux textiles et aux papiers les bénéfices des nanotechnologies en termes d'effets visuels nouveaux, conférant aux matériaux souples des fonctionnalités optiques nouvelles et optimisées et respectant les qualités intrinsèques des substrats : toucher, couleurs et tenue à l'usage. En outre, ils doivent être universels, c'est-à-dire adaptés à différentes natures de substrats, compatibles avec les différents procédés des industriels et qu'ils prennent en compte des processus de fabrication respectant l'écologie et s'inscrivant dans une politique industrielle de développement durable.

Les effets optiques sont regroupés dans trois grandes applications : la protection (sécurité civile, etc.) avec le critère de la haute-visibilité, l'anti-contrefaçon et le domaine des nouveaux effets visuels ayant une application dans le domaine de la mode et du décor. Les secteurs économiques couverts sont donc très variés : ils vont du textile technique au textile de luxe en passant par les non-tissés et les papiers techniques.

#### *Descriptif du projet Nanoptex*

Le projet Nanoptex est porté par l'entreprise Sport-Soie et développé dans le cadre du pôle de compétitivité Techtera. Les acteurs développant ce projet sont des industriels partenaires (Sofileta-Sport-Soie-ArjoWiggins-Thuasne-Nano-H) ainsi que des laboratoires partenaires (le commissariat à l'énergie atomique -CEA-, l'université Claude Bernard de Lyon -UCBL- et l'Institut français du textile et de l'habillement -IFTH-).

#### *Les objectifs technologiques de Nanoptex sont :*

- développer des procédés de synthèse chimique de nanoparticules bas coût et compatibles avec des échelles de production industrielle,
- développer des stratégies et procédés pour protéger ces nanoparticules en vue d'en conserver les propriétés optiques ou celles qui en sont à l'origine (dimension, nature, chimique, etc.),
- réaliser des démonstrateurs sur les segments applicatifs visés : haute visibilité, anti-contrefaçon et nouveaux effets visuels,
- prendre en compte les aspects d'acceptabilité sociétale et de sécurité sanitaire et toxicologie des produits développés,

- adapter les procédés industriels existants et en développer d'autres pour répondre à la mise en œuvre des nouvelles technologies issues du projet.

Le projet Nanoptex présente des synergies avec le pôle de compétitivité Sporaltec à Saint Etienne et le pôle optique Rhône-Alpes.

#### *Le contexte*

Le comité des financeurs du projet Nanoptex, réuni le 7 octobre 2009, a fait l'état de l'obtention de bons résultats. Cependant, un des sous-projets (SP5) intègre les travaux réalisés dans le cadre d'une thèse qui s'achèvera 10 mois après la fin initialement prévue du projet Nanoptex. Un délai supplémentaire serait nécessaire afin de valider pleinement les voies envisagées et/ou aboutir à des solutions technologiques finalisées.

En conséquence, l'IFTH demande donc auprès de la Communauté urbaine la conclusion d'une nouvelle convention financière de façon à prolonger la durée de réalisation du projet jusqu'au 31 décembre 2011. Cette nouvelle convention est sans incidence sur le montant total initialement approuvé par le Conseil.

L'article 7 (modalités de versement) de la convention prendra en compte cette modification et autorisera notamment le versement du solde, soit 19 937 €, en 2011 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 19 937 € au profit de l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH), dans le cadre du soutien au projet de recherche et développement (R&D) Nanoptex pour la période 2010-2011,

b) - la convention financière 2010-2011 à passer entre la Communauté urbaine et l'Institut français du textile et de l'habillement (IFTH) définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme A1 - Garantir le dynamisme économique de la Communauté urbaine, individualisée sur l'opération n° 1374, le 11 septembre 2006, pour la somme de 600 000 €.

**4° - La dépense** d'investissement correspondant au versement du solde de 19 937 €, initialement prévue en 2008, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 204 200 - fonction 90 - opération 1374.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**